

# Charte déontologique de Annie COSSEAU

## Thérapeute Psycho-Comportemental et Transpersonnel

LE THERAPEUTE S'ENGAGE A :	LE CONSULTANT S'ENGAGE A :
Respecter la réglementation en vigueur	Respecter les conditions des consultations et du suivi
Etablir une facturation pour chaque prestation : toute séance est due Des arrangements de paiement peuvent être obtenus à condition d'en avoir préalablement discuté (ex chèques en attente d'encaissement)	Payer chaque consultation au fur et à mesure faite par le moyen de son choix : espèces, chèque ou carte bancaire, ou plusieurs consultations à la fois après accord préalable
Afficher mes tarifs	Payer le prix des séances selon les tarifs affichés
Afficher mes certifications	Accepter les choix d'outils thérapeutiques
Ne pas nuire aux consultants de quelque manière que ce soit	Ne pas nuire au thérapeute de quelque manière que ce soit
Respecter la confidentialité des échanges	Garder les échanges confidentiels
Ne pas accepter un consultant pour lequel le thérapeute sait qu'il n'a pas les compétences (ex : consultants relevant de la psychiatrie, etc...)	Accepter la franchise du thérapeute et ne pas faire de forcing pour obtenir un rendez-vous sur un point précis pour lequel le thérapeute refuse son aide par manque de formation ou d'expertise comme il y est tenu
Ne pas accepter n'importe quelle demande, demande qui ne me conviendrait pas au niveau éthique, moral	Respecter le thérapeute : manière de parler, attitudes gestuelles, conseils, ponctualité, pressions, diverses formes de chantages, etc...
Ne pas garder un consultant si mes compétences ne me permettent plus de l'aider	Accepter les limites thérapeutiques du thérapeute
Ne jamais demander à un consultant de ne pas prendre de médicaments ou de ne pas consulter un praticien de santé	Accepter de consulter un médecin ou autre spécialiste si besoin <b>Rappel le thérapeute n'est pas médecin</b>
Respecter les horaires de début de séance	Respecter la ponctualité sinon accepter que le rendez-vous soit diminué d'autant de temps
Toute annulation de rendez-vous sera faite au moins <b>48 h</b> à l'avance sauf urgence par : appel téléphonique ou sms ou mail	Annuler les rendez-vous <b>48 h</b> à l'avance sauf urgence au choix par : appel téléphonique, sms, mail ( <b>toute séance non faite et sans avoir prévenu au préalable sera facturée</b> )
Tout mettre en œuvre pour que le consultant puisse devenir autonome	Laisser le choix des outils thérapeutiques au thérapeute

Ne pas être dans le «jugement» : <b>ATTENTION : s'il s'agit d'actes illégaux là l'obligation d'information des autorités délie du secret professionnel (ex : crimes, violences, etc...)</b>	Echanger en toute franchise et en toute transparence <b>Accepte de fait cette clause</b>
Se former de manière permanente	Accepter qu'une récurrence de rendez-vous soit impactée par une action de formation et doive être modifiée
Ne pas obliger le consultant pour : choix de vie, actions autre que les exercices thérapeutiques discutés ensemble	Accepter de faire les exercices thérapeutiques discutés ensemble entre chaque séance
Mettre tout moyen dont il dispose à la disposition de ses consultants afin de les emmener vers le mieux être et l'autonomie	Accepter que le thérapeute ait une obligation de moyens mais pas de résultats : en effet il est possible que malgré les moyens mis en place les résultats ne soient que partiellement à la hauteur des attentes. Les actes thérapeutiques ne sont pas des actes mathématiques et bien des paramètres entrent en ligne de compte.
Accepter que le consultant ne termine pas le travail entamé pour des raisons personnelles et ne continue pas les séances	Informé clairement de son intention de l'arrêt des séances auprès du thérapeute

**En cas de non respect du consultant, sur un ou plusieurs points, le thérapeute arrêtera aussitôt tout suivi et en informera le consultant.**

**A Saint-Rogatien, le**

**Le Thérapeute**

**Le consultant**